

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2016

DELIBERATION

PROJET DE RESTRUCTURATION DES ATELIERS VAUGIRARD (Paris 15^{ème})

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu les articles L. 2142-1 à L. 2142-15 du Code des transports, notamment l'article L. 2142-6 dudit code,

Vu le décret n°59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP,

Tirant les conséquences du déclassement prononcé ce jour par le conseil d'administration de la RATP des volumes provisoirement numérotés 1, 2, 3 et 4 issus du projet de division volumétrique effectué par le Cabinet Daniel Legrand, Géomètres-Experts, et ayant pour assiette foncière une partie de la parcelle cadastrée section BK n° 4 – lot n° 1 du lotissement- , qui figurent respectivement sous teintes bleue, violette, rose et orange, sur les plans du projet d'état descriptif de division en volumes, dans leur version datée du 8 novembre 2016,

Connaissance également prise des divers éléments du dossier,

Décide :

D'Autoriser la vente à Logis-Transports, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré au capital de 32.640.000,00 € dont le siège social est au 158 rue de Bagnolet – 75020 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 592 025 811 :

➤ du volume non bâti provisoirement numéroté 1 (identifié sous teinte bleue dans le projet d'état descriptif de division en volumes en date du 8 novembre 2016 établi par le Cabinet Daniel Legrand et ayant pour assiette foncière une partie de la parcelle cadastrée section BK n° 4 - lot n° 1 du lotissement-) et les 7070 m² environ de droits à construire associés, moyennant, d'une part, le prix de 1370 € hors taxes (HT) le mètre carré de Surface De Plancher (SDP) pour les logements PLUS-PLAI et, d'autre part, le prix de 1470 € hors taxes (HT) le mètre carré de SDP pour les logements PLS,

➤ en état futur d'achèvement, du volume provisoirement numéroté 2 (identifié sous teinte violette dans le projet d'état descriptif de division en volumes en date du 8 novembre 2016 établi par le Cabinet Daniel Legrand et ayant pour assiette foncière une partie de la parcelle cadastrée section BK n° 4 - lot n° 1 du lotissement -) comprenant un niveau de sous-sol de 68 places de stationnement, moyennant le prix de 1 020 000 € hors taxes (HT) ; étant précisé que, le prix de vente demeurant inchangé, les circulations verticales des logements sociaux incluses dans le volume

provisoirement numéroté 2 sont susceptibles d'être rattachées au volume provisoirement numéroté 1,

➤ le tout, sous les charges et conditions que la Présidente-Directrice générale jugera convenable avec faculté de subdéléguer.

Aux effets ci-dessus, le Conseil donne tous pouvoirs à sa Présidente-Directrice générale, avec faculté de subdéléguer, afin de passer tous actes consécutifs ou nécessaires, accomplir toutes formalités, élire domicile et, généralement, faire le nécessaire qu'implique la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente-Directrice générale de la RATP
Signé : Elisabeth Borne